

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 47 (1918)

Heft: 18

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. —
Le numéro : 25 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'École normale, **Hauterive-Posieux**. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey**, secrétaire scolaire, *Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie *Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg*.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Société fribourgeoise d'Education. — L'orthographe française (suite et fin). — Billet de l'instituteur. — La Tuberculose et l'École. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis. — Au corps enseignant du IV^e arrondissement B. — Annonce.

Société fribourgeoise d'Education

Le 10 octobre dernier, le Comité de la Société d'éducation s'est réuni à Fribourg, sous la présidence de M. Risse, inspecteur scolaire. MM. les abbés Dr Favre, professeur, et Schuwey, inspecteur scolaire, M. F. Barbey, chef de service, et MM. Crausaz Léon, Dévaud Joseph, et Dessibourg Paul, instituteurs, assistaient à la séance. Dans les tractanda, deux points surtout revêtaient une importance particulière. C'était le projet de revision des statuts et la question du *Bulletin pédagogique*.

L'idée de la revision des statuts n'était pas nouvelle. En 1913, déjà, un projet avait été présenté à la réunion générale à Fribourg. Malheureusement, il n'avait pas trouvé grâce devant la majorité de l'Assemblée.

Il est certain, cependant, que les anciens statuts sont devenus par trop désuets et qu'ils ne donnent pas à notre Société des moyens

suffisants pour s'occuper avec succès de toutes les questions qui intéressent l'école et le corps enseignant. D'autre part, le moment paraît opportun pour opérer la revision projetée. C'est pourquoi le Comité s'est empressé d'étudier à fond l'avant-projet que M. F. Barbey, chef de service, a bien voulu se charger d'établir. Nous en publierons, dans un prochain numéro, le texte complet, tel qu'il a été admis par le Comité et tel qu'il sera proposé à la prochaine assemblée de la Société d'éducation.

La seconde partie de la séance a été consacrée au *Bulletin pédagogique*. Le Comité s'est efforcé d'aplanir, de façon à satisfaire les intéressés, les divergences qui avaient éclaté entre le Rédacteur de notre Revue et le Comité de direction de la Société de secours mutuel. De plus, il a procédé au renouvellement du Comité de rédaction et l'a réduit à trois membres, afin de lui permettre de se réunir plus souvent et d'avoir une réelle activité. Ce Comité assumera dorénavant la responsabilité de l'organe devant notre Société. M. le Dr Favre, prof. à l'École normale, reste rédacteur en chef; M. Dévaud, prof. à l'Université, et M. F. Barbey, chef de service, ont bien voulu accepter de faire partie du comité de rédaction et nous sommes certains que sous leur direction experte, notre Revue pédagogique continuera à intéresser de plus en plus les membres du corps enseignant et les amis de l'école. Le président de la Société d'éducation, le Directeur du Musée pédagogique, et le délégué de la Société de secours mutuel, restent attachés au *Bulletin* comme collaborateurs officiels et leurs envois seront toujours agréés d'office.

F. DELABAYS, *secrétaire*.



L'orthographe française

(Suite et fin.)

Le temps voué à l'orthographe dans les écoles primaires et secondaires n'est donc rien moins que du temps perdu. A ce propos, une phrase de notre bonne vieille grammaire Larousse d'autrefois, phrase servant justement d'exercice d'application à la règle d'accord du participe passé, me revient à la mémoire : « Ne pas écrire correctement, c'est dévoiler le peu d'instruction qu'on a reçu. » Est-ce à dire qu'une orthographe impeccable soit le plus sûr critérium de la valeur intellectuelle d'un individu ? Non, certes, Napoléon orthographiait exécrablement sa correspondance et ses proclamations ; cependant cette lacune de sa culture n'a nullement nui à son prestige ni entravé le prodigieux essor de son génie. Il n'en reste pas moins vrai que les gens un peu lettrés n'ont jamais omis de respecter l'étiquette de l'orthographe. Pensez de travers, vous serez malfaisant ; écrivez mal, vous serez ridicule. Sans doute, la grammaire, tout comme les